Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/09/2026 - B2026/013954 - 2023 B 01334 - 817 984 206 - AB SOLUTION PHARMA

Certifié conforme à l'original le 27/05/2026

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	25 938	13 628	12 310	17 635
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	510		510	510
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 448		8 448	8 448
	Total de l'actif immobilisé (III)	**34 896**	**13 628**	**21 268**	**26 593**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	221 725		221 725	224 868
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	547 298		547 298	533 563
	Total de l'actif circulant (IV)	**769 023**		**769 023**	**758 432**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**803 919**	**13 628**	**790 291**	**785 024**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	8 448	8 448
(2) dont créances à moins d'un an	230 173	233 316

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 50 000)	50 000	50 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	717 570	705 716
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**8 355**	**11 854**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**780 925**	**772 570**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	5 292	5 049
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 824	3 921
	Dettes fiscales et sociales	2 250	3 484
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**9 366**	**12 454**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**790 291**	**785 024**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 354,78	11 854,37
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	9 366	12 454
(2)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **790 291** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **99 028** euros et un total **charges** de **90 673** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **8 355** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

PROCES-VERBAL ORDINAIRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EURL AB SOLUTION PHARMA

SARL au capital de 50 000 € (cinquante mille euros)

Dont le siège se situe : 270 En Couettant 01370 COURMANGOUX

Enregistrée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 817 984 206

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société AB SOLUTION PHARMA en date du 27 Mai 2026

Je soussignée, Aline BARISEELE, agissant en qualité de gérante et seule associée de l'EURL AB SOLUTION PHARMA, déclare avoir pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat de l'exercice
-

Résolution 1 – Approbation des comptes

L'associée unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société clôturés au 31 décembre 2025, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que des opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 – Affectation des résultats

L'associée unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaitre un bénéfice de 8 354,78 €.

Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Autres réserves	8 354,78 €

De tout ceci il a été dressé le présent procès-verbal par l'associée unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à COUMANGOUX le 27 Mai 2026

Aline BARISEELE

